

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

Bureau

Président : M. Alain MATHIEU
Vice-président e : Mme Vally CARTER
Secrétaire : M. Christian FLURY
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Monica DE VECCHI

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Simon ANTICH, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. BRUN, M. Thierry BRUNIER, Mme Mathilde CAPTYN, Mme Vally CARTER, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Virginie GLASSEY, M. Yannick HANIFI, M. Aristos MARCOU, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Sevinc SÖNMEZ, M. Hüseyin TEMEL, M. Muharrem TEMEL

Excusés :

Mme Nathalie ADAM, M. Christian FLURY, M. Christian HAAS, Mme Céline ROSSELET, Mme Olga VILLARRUBIA

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. Damien BONFANTI, M. Stéphane LORENZINI
Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**A. POINTS INITIAUX**

- 1) Prestation de serment de Mme Mathilde CAPTYN DE BUCK (Les Verts), en remplacement de M. Steeve RAY, démissionnaire
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif

B. NOUVEAUX OBJETS**7) Projets de délibération du Conseil administratif**

- a) 170-19.01 Quartier du Plateau - Mise en séparatif des chemins privés - **p.**
Entrée en matière Crédit d'investissement
Fr. 4'536'000.--

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

- b) 171-19.01 Cession à Construction Perret, Garimmo et Ecofab 1 SA de droits **p.**
Entrée en matière à bâtir de la Ville de Lancy provenant des parcelles 1604 et 524
Fr. 13'065'150.-- de Lancy - Périmètre de Surville
- c) 172-19.01 Constitution d'un droit de superficie en faveur de l'Institut **p.**
Entrée en matière Florimont sur une partie de la parcelle 4444 - chemin du Bac

C. DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- 8) Commission des travaux et constructions, séance du 7 janvier 2019, rapporteur Mme Virginie GLASSEY

169-18.12 Quartier Chapelle-Gui "Phase 1" - Réalisation de collecteurs **p.**
Arrêté EC-EU-Etape 1 - Crédit d'investissement
Fr. 575'000.--

- 9) Commission des travaux et constructions, séance du 7 janvier 2019, rapporteur Mme Virginie GLASSEY
Commission des finances et du logement, séance du 14 janvier 2019, rapporteur Mme Nancy RUERAT

- a) 168A-18.12 Construction et aménagement de locaux d'une crèche au **p.**
Arrêté chemin des Rambossons - Crédit de construction
Fr. 3'650'000.--
- b) 168B-18.12 Construction et aménagement de locaux parascolaires au **p.**
Arrêté chemin des Rambossons - Crédit de construction
3'750'000.--

D. RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 10) Commission sociale, séance du 13 décembre 2018, rapporteur Mme Nancy RUERAT

- a) Présentation de l'association « Lancy Accueil »
b) Présentation de Contact Aînés Lancy (CAL)
c) Présentation du plan financier du tea-room « Le Temps d'un arrêt »
d) Information sur le projet de crèche Bac-Maisonnettes

- 11) Commission des finances et du logement, séance du 14 janvier 2019, rapporteur Mme Nancy RUERAT

Divers

E. POINTS FINAUX

- 12) Propositions individuelles et questions
13) Questions du public

* * * * *

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

M. MATHIEU : Mesdames et Messieurs, bienvenue à tous. J'ouvre cette séance du Conseil municipal du 24 janvier 2019. Je salue les membres du Conseil municipal, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal. Sont également salués les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Lancy, les représentants et représentantes de la presse, ainsi que vous, cher public.

Il est encore moins cinq pour vous souhaiter une très agréable et heureuse année 2019.

J'excuse les absences de Mesdames ADAM, ROSSELET et VILLARRUBIA, ainsi que de Messieurs HAAS et FLURY.

Nous sommes donc 32, la majorité qualifiée sera de 17. Enfin, je vous rappelle que chaque rapport ne doit pas dépasser 4 minutes. Pour les rapports d'information constitués de plusieurs points 1 minute trente par point devrait suffire. Attention, je serai de plus en plus implacable.

A. POINTS INITIAUX**1) PRESTATION DE SERMENT DE MME MATHILDE CAPTYN DE BUCK (LES VERTS), en remplacement de M. STEEVE RAY, DEMISSIONNAIRE**

M. MATHIEU : Mme DE VECCHI va nous lire la lettre du service des votations et élections.

Mme DE VECCHI :

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Monsieur Steeve RAY du Conseil municipal de Lancy, nous vous prions de trouver ci-joint l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 décembre 2018 relatif à l'élection de Madame Mathilde CAPTYN DE BUCK à la fonction de conseillère municipale de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Joséphine Aloïa
Adjointe au chef de service »*

M. MATHIEU : j'invite Mme CAPTYN à venir devant moi et prie l'assemblée de se lever.

L'assemblée se lève.

M. MATHIEU : après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

« Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Mme CAPTYN : je le promets.

M. MATHIEU : bienvenue Madame la Conseillère municipale.

L'assemblée applaudit.

2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal est approuvé par 30 oui, 0 non et 1 abstention, avec remerciements à Mme CRISAFULLI.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. MATHIEU : en cette période de l'année, le Bureau a reçu quelques meilleurs vœux pour le Conseil municipal, de la part de la maison de quartier Sous l'Etoile, la maison de quartier du Plateau et la Musique de Lancy.

Nous avons reçu des remerciements de l'association NAMASTÉ pour la subvention que nous lui avons accordée concernant le village de Sakkal. Enfin, et cela a été cité par une question du public la dernière fois, nous avons reçu une lettre de la part de l'association Un toit pour tous ; le Bureau a décidé de la transmettre à la Commission sociale.

5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : nous avons reçu l'arrêté de circulation du Canton concernant le chemin de Compostelle. C'est plutôt une bonne nouvelle puisqu'à partir de là, il y a encore le délai référendaire, cela veut dire qu'à peu près à mi-mars le chemin de Compostelle sera

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

définitivement aux normes de la zone 30, avec les panneaux idoines et surtout la possibilité pour une société privée de pouvoir verbaliser dans ce périmètre.

M. LORENZINI : je voulais réitérer ce que j'ai eu l'occasion de dire aux membres de la Commission des finances, c'est-à-dire vous présenter la stratégie retenue par le Conseil administratif concernant le budget 2019.

Nous prévoyons de venir à la prochaine session du Conseil municipal vous présenter une entrée en matière pour un crédit budgétaire complémentaire, qui sera ensuite renvoyé en Commission des finances pour un vote au Conseil municipal du mois de mars.

M. BONFANTI : le Conseil administratif a reçu un courrier du Conseil d'Etat daté du 21 décembre qui concerne la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail ainsi qu'un projet de train de lois relatif à la modification de la loi sur les réseaux de transports publics. Le Conseil d'Etat souhaite consulter les communes par rapport à ces explications qui ont des conséquences non négligeables sur les communes. Une prise de position sous forme de résolution du Conseil municipal est demandée par le Conseil d'Etat pour des questions de délai dans la mesure où nous avons reçu ce courrier relativement tard, je propose que cet objet soit renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire, à la séance du 6 février prochain. L'ensemble des documents vous seront transmis demain par le biais de CMNet qui vous permettront de traiter et d'analyser cet objet pour que vous puissiez ensuite le préavisier en commission et le voter en plénière à la fin février.

M. MATHIEU : est-ce que cette explication vous convient ou préférez-vous voter une entrée en matière ? Cela n'est pas le cas, on attend avec impatience vos informations à la prochaine Commission de l'aménagement.

6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

B. NOUVEAUX OBJETS**7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Quartier du Plateau – Mise en séparatif des chemins privés – Crédit d'investissement (Fr. 4'536'000.--) (170-19.01)

M. MATHIEU : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances car il ne correspond pas au budget.

M. LORENZINI : il s'agit de la mise en séparatif d'un quartier relativement vaste situé au Petit-Lancy, qui regroupe quatre chemins privés, à savoir le chemin de la Pépinière, des Recluses, du Salève et des Voirons. Le montant à investir est de Fr. 4'536'000.--. Il est à relever que s'agissant d'un collecteur privé d'intérêt local, les propriétaires privés assumeront une part

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

importante de ce montant, la part qui restera à charge de la commune sera quant à elle prise en charge dans le cadre du Fonds intercommunal d'assainissement.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis des finances et du logement.

- b) Cession à Construction Perret, Garimmo et Ecofab 1 SA de droits à bâtir de la Ville de Lancy provenant des parcelles 1604 et 524 de Lancy – Périmètre de Surville (Fr. 13'065'150.--) (171-19.01)**
- =====

M. MATHIEU : cet objet devrait être renvoyé à la Commission des finances et du logement.

M. LORENZINI : il s'agit de la poursuite du développement du PLQ de Surville, où trois propriétaires investisseurs Construction Perret, Garimmo SA et Ecofab 1 SA ont approché la Commune de Lancy pour faire l'acquisition conformément au plan localisé de quartier des droits à bâtir que nous possédons dans le parc Chuit. Cette vente de droits à bâtir s'effectuera au fur et à mesure de la réalisation des bâtiments, dont trois sont d'ores et déjà en cours d'instruction d'autorisation de construire. Les conditions pour cette vente de droits à bâtir ont été fixées par la Ville de Lancy. Elles sont notamment de prioriser les Lancéens pour la location ou l'achat pour la moitié des appartements qui seront réalisés. Il est demandé au constructeur de réaliser des bâtiments répondant aux très hautes performances énergétiques et de raccorder leurs immeubles au futur CAD. Il y a également des conditions qui ont été fixées concernant une des deux tours qui fait l'objet de la cession de ces droits à bâtir qui est prévue au plan localisé de quartier en activité et nous avons mis des conditions pour s'assurer qu'il ne serait pas réalisé de logements traditionnels dans cette tour.

M. MATHIEU : nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances et du logement.

- c) Constitution d'un droit de superficie en faveur de l'Institut Florimont sur une partie de la parcelle 4444 – chemin du Bac (172-19.01)**
- =====

M. MATHIEU : il s'agit d'un dossier qui est déjà passé quelquefois à la Commission des sports et le Bureau vous propose que la Commission des sports continue de se charger de cette affaire.

M. RENEVEY : il s'agit d'un partenariat public/privé entre l'Institut Florimont et la Ville de Lancy pour la construction d'une salle de sport dans le stade de Florimont. Compte tenu du montant conséquent que l'Institut Florimont va mettre pour la construction sur la parcelle du stade et nous en échange nous pourrions utiliser cette salle les week-ends, les soirs et les vacances, c'est une constitution DDP qui est proposée. Vous avez dans les documents, outre les DDP toutes les discussions sur les projections financières, loyers, etc.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

M. FONTAINE : j'ai une question, je ne suis pas sûr que l'on puisse la développer dans ce point, mais on a parlé à plusieurs reprises en commission de la mobilité du stade de Florimont et des gens qui l'utilisent. Pourrait-on saisir l'occasion d'entendre ces gens à ce sujet, vu qu'on est en train de travailler avec eux ? Ce serait l'occasion ou jamais de savoir de quelle manière ils envisagent l'utilisation de leur périmètre sur la commune, les accès, etc. Où, quand, comment, je ne sais pas, je laisserai M. le Maire le soin de développer comme il le veut, mais j'aimerais que ce point soit étudié une bonne fois pour toutes.

M. SIDLER : les Verts sont assez d'accord avec la proposition d'une audition en commission des représentants de Florimont pour discuter et avoir une fois une image claire du développement actuel et futur envisagé par cette école, étant donné que là on développe une salle de sport, mais cela fait pas mal de bâtiments qui ont été développés ces dernières années, et on voit qu'effectivement on a une politique publique de mobilité douce à favoriser et qu'elle entre clairement en conflit avec les va-et-vient de voitures le matin et le soir dans le quartier qui font que certains enfants de la commune de Lancy renoncent à aller au cycle en vélo parce qu'il est dangereux de passer à travers cette cohue à l'heure de pointe.

Donc, je pense que ce serait bien de profiter de cette occasion pour organiser une audition en commission ouverte ou pas aux autres.

M. MATHIEU : merci. Monsieur le Président de la Commission des sports, il vous faut prendre acte et regarder pour convoquer qui de droit afin de régler ce problème de voitures avec Florimont.

Mme MARMY : je suis d'accord pour étudier ce problème de mobilité mais je ne pense pas que la Commission des sports soit la commission adéquate pour parler de ce sujet.

M. RENEVEY : en effet, les deux sujets n'ont aucun rapport, mais j'entends bien cette problématique. Je propose qu'on les fasse venir plutôt à la Commission de la sécurité pour traiter de ce point particulier. Il me semble que c'est la meilleure chose à faire et je prends note de cette remarque.

M. MATHIEU : qui sera reliée par le Président de la sécurité.

M. REOLON : Monsieur le Président, je crois que vous faites une erreur car je suis président de la Commission des sports.

M. MATHIEU : j'ai confondu, ce n'est pas grave.

Nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

La proposition de renvoi à la Commission des sports est acceptée par 30 oui, 0 non, 1 abstention.

C. DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019**8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 7 janvier 2019 –
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY****Quartier Chapelle-Gui « Phase 1 » - Réalisation de collecteurs EC-EU – Etape 1 – Crédit
d'investissement (Fr. 575'000.--) (169-18.12)**
=====

Mme GLASSEY présente le sujet : M. LORENZINI explique que ce crédit consiste à préparer le développement du PLQ de Chapelle-Gui et à permettre l'écoulement des eaux en séparation. Le collecteur est intégré aux importants travaux de la gare Lancy-Bachet et de la place haute. C'est assez complexe à réaliser en raison des futurs bâtiments dans le quartier.

La 1ère phase du projet se situe au sud de Lancy, en face du dépôt TPG. Il s'agit de réaliser deux collecteurs : un pour les eaux usées et un collecteur pour les eaux claires d'une longueur d'environ 110 mètres en système séparatif. Le collecteur d'eaux claires est d'un diamètre de 70 cm, ce qui permettra de reprendre une bonne partie du PLQ. Le collecteur d'eaux usées a un diamètre de 25 cm, ce qui est largement suffisant pour les bâtiments en question.

Des travaux de blindages assez importants devront être réalisés, la pente est relativement faible mais suffisante pour l'installation qui sera réalisée à une profondeur d'environ 7 mètres.

C'est le consortium Saraco-Cuénod qui se chargera des travaux. Il devrait intervenir en avril-mai pour les collecteurs.

Les différents coûts pour les travaux se situent comme suit : les honoraires des ingénieurs civils, géomètres, géotechniciens, en raison de la profondeur et de quelques terres polluées dans les secteurs et de l'huissier car il y a quelques villas concernées dans le secteur. Il y aura aussi quelques replantations d'arbres, car il faudra en abattre.

Le crédit d'investissement demandé s'élève à Fr.575'000.--. Il est approuvé à l'unanimité.

L'arrêté 169-18.12 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. MATHIEU : j'aimerais ajouter un commentaire. C'est dans ce quartier que nous avons collectivement refusé le plan localisé de quartier, votre vote prouve bien que vous n'êtes pas contre le développement de ce quartier, mais contre le plan localisé de quartier qui ne nous plaisait pas tellement.

**9) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 7 janvier 2019 –
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 14 janvier 2019 –
Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**

-
- a) Construction et aménagement de locaux d'une crèche au chemin des Rambossons –
Crédit de construction (Fr. 3'650'000.--) (168A-18.12)
 - b) Construction et aménagement de locaux parascolaires au chemin des Rambossons –
Crédit de construction (Fr. 3'750'000.--) (168B-18.12)
- =====

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

Mme GLASSEY présente le sujet : le PLQ prévoit la réalisation de trois barres d'immeubles.

La Ville de Lancy est propriétaire d'une parcelle dans ce PLQ, qui est actuellement utilisée pour le parascolaire de l'école en Sauvy. Les droits à bâtir issus de cette parcelle ont donné droit, dans le développement du PLQ, à des surfaces que la commune a demandé d'obtenir, au gré des programmes que le Conseil administratif jugeait important de réaliser à cet emplacement.

M. RUDAZ présente le projet. C'est un projet qui sera réalisé par le bureau d'architectes Clivaz, ce bureau planche dessus depuis 1999. Le restaurant scolaire se situera dans le premier immeuble longeant l'avenue de Curé-Baud, au rez-de-chaussée. La plus grande superficie accueillera la partie restaurant scolaire et la plus petite le parascolaire. Au centre se trouveront les blocs sanitaires qui serviront aux deux programmes. Il y aura environ 300 couverts, à savoir, qu'ils se feront par rotation en fonction des âges des enfants, des plus petits aux plus grands. Les enfants plus âgés, plus autonomes, se serviront en self-service puis débarrasseront leurs places, ce qui permettra de les garder occupés, afin de diminuer les nuisances dues au bruit. Les petits seront eux servis à table par les accompagnateurs. La cuisine du parascolaire ne servira qu'à réchauffer et non préparer les repas. A 16h00, le parascolaire fonctionnera indépendamment du restaurant scolaire. Le goûter sera lui préparé dans une cuisinette.

Le crédit d'investissement est de Fr. 3'750'000.—. Il a été voté à l'unanimité.

Mme RUERAT : je précise que mon rapport porte sur les points a) et b).

Mme RUERAT présente le sujet : il s'agit d'un projet qui est développé dans le cadre d'un plan localisé de quartier situé sur l'avenue Curé-Baud, le chemin des Rambossons et le chemin des Semailles.

Ce projet prévoit la construction de trois barres d'immeubles. La commune de Lancy est propriétaire d'une parcelle qui est actuellement occupée par une villa affectée au parascolaire.

Un promoteur immobilier développe depuis presque vingt ans ce projet concernant les trois parcelles qui jouxtent celle de la commune.

Le promoteur a toujours développé le projet avec l'idée d'intégrer la commune à sa réalisation.

Les droits à bâtir ont été localisés dans des parties destinées à une fonction publique, c'est-à-dire à un bâtiment parascolaire avec un restaurant scolaire et une crèche.

Le parascolaire se situera dans le rez-de-chaussée de l'immeuble prévu à l'avenue Curé-Baud. A l'heure actuelle, le restaurant scolaire, qui se trouve à l'école En Sauvy, nécessite environ 300 services, soit environ 2 services de 150.

Quant à la crèche, elle sera aménagée dans l'immeuble du milieu. Elle s'étendra au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage. Le Conseil administratif a décidé de créer une crèche sur deux étages et de prévoir une nouvelle structure associative, afin de gérer cette crèche de 50 places.

Par ailleurs, il est vrai que le coût du projet est légèrement plus élevé que la planification financière. La raison principale de ce montant plus élevé est liée au fait qu'il a été décidé

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

d'intégrer l'ensemble des coûts dans la délibération, tel que le mobilier, qui n'avaient pas été pris en compte lors de la planification financière.

En outre, la commune va bénéficier de deux subventions différentes qui seront versées pour chaque place de crèche : une subvention du fonds intercommunal et une subvention fédérale.

Un commissaire a questionné concernant la phrase figurant dans l'exposé des motifs qui mentionne « *la procédure AIMP n'est pas nécessaire pour cet objet, car le propriétaire privé principal détient l'essentiel de l'immeuble* ».

M. Lorenzini a expliqué que la commune est minoritaire dans l'opération. Elle doit représenter 15% ou 20% de l'opération sur les deux premières barres de l'immeuble et aucune opération sur la troisième barre. Ainsi, le fait que la commune achète les locaux clés en main lui permet de ne pas faire une procédure de marchés publics.

En effet, la Ville de Lancy avait demandé des avis de droit pour s'assurer de cette possibilité dans la situation vécue dans la législature précédente avec l'immeuble Carrare.

Dans le cas présent, si le vote du Conseil municipal est favorable, il sera nécessaire d'attendre l'écoulement du délai référendaire de 45 jours.

Mais par sécurité, avant de signer le contrat avec l'entreprise totale qui développe l'opération, le Conseil administratif a décidé de faire une publication AIMP avec la clause d'exception. En effet, il est possible de procéder à une attribution de gré à gré pour des raisons artistiques, techniques et économiques.

L'article en question est donc utilisé, car il n'y a pas d'autres partenaires que le propriétaire des parcelles qui peut fournir une crèche et les locaux du parascolaire à la commune à cet endroit-là.

M. Lorenzini a aussi expliqué que la Commune n'a pas formellement choisi l'entreprise totale pour ce projet, mais que le promoteur, le développeur du projet, a agi en tant qu'entrepreneur total.

Le coût de fonctionnement du parascolaire et celui de la crèche sont plus ou moins identiques, à hauteur de Fr. 60'000.-- par année.

Mais le montant de Fr. 60'000.-- sera pris en charge par l'association qui gèrera la crèche. Néanmoins, cette association sera elle-même subventionnée par la commune à hauteur de Fr. 1'800'000.-- pour une année pleine. Ainsi, M. Lorenzini a évoqué qu'il était beaucoup plus intéressant financièrement de réaliser une crèche dans le rez-de-chaussée d'un immeuble, plutôt que de construire un bâtiment uniquement pour la crèche. Ainsi, des frais comme la toiture, le sous-sol ou d'autres parties sont mutualisés.

Les deux arrêtés concernant la construction et l'aménagement de locaux pour le parascolaire et la crèche ont été acceptés à l'unanimité.

M. MATHIEU : avant de passer au deuxième rapport de Mme GLASSEY, on va s'occuper du premier arrêté, c'est-à-dire l'arrêté 168A-18.12.

M. LORENZINI : mon intervention va être, comme le rapport de Mme RUERAT, globale. Je me pose la question s'il ne serait pas plus logique d'entendre le rapport de Mme GLASSEY, comme cela on a un exposé complet des deux objets. On peut avoir des remarques globales qui concernent les deux objets. Ensuite, vous voterez séparément puisqu'il y a deux arrêtés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

Mme GLASSEY présente le sujet : la crèche sera située dans l'immeuble du milieu sur deux étages. Il existe 4 niveaux d'âges pour les enfants : bébé, petit, moyen et grand. Les bébés et petits auront leur espace au rez-de-chaussée et les moyens, grands, au premier étage. Un escalier reliera les deux étages. Pour les parents munis de poussettes et les personnes à mobilité réduite, un ascenseur sera présent pour la dépose de leurs enfants.

Au rez-de-chaussée, il y aura 10 places bébés et 12 places petits, composés d'une zone sieste, repas, de WC, de changes, de vie et des espaces de jeux extérieurs.

Le premier étage sera similaire au rez-de-chaussée avec bien évidemment l'aménagement nécessaire pour des enfants moyens, grands. Il y aura 14 places moyens et 14 places grands, ce qui permettra d'accueillir en tout environ 50 enfants. Le premier étage bénéficiera aussi d'une cafétéria, d'une partie réservée au personnel et de WC.

Il y aura beaucoup de personnels accompagnants, il est question de 17 personnes.

Le crédit d'investissement de Fr. 3'650'000.— est voté à l'unanimité.

M. LORENZINI : comme l'a bien évoqué dans son rapport Mme RUERAT, un certain nombre de questions ont été posées par les commissaires des deux commissions, par rapport à la question des marchés publics. Raison pour laquelle vous avez tous reçu un rapport du Conseil administratif vous expliquant en détail les raisons pour lesquelles nous avons considéré que, dans le cas d'espèce, les marchés publics ne s'appliqueraient pas pour une procédure ouverte mais par le biais d'une procédure de gré à gré.

Je vais vous présenter quelques éléments qui figurent dans ce rapport. Vous vous rappelez que l'opération se base sur un quartier où les droits à bâtir de la Ville de Lancy sont issus de la parcelle 2637, il y a 1450 m² de surface brute de plancher répartis dans plusieurs bâtiments : deux immeubles sur un étage et un troisième immeuble sur deux étages. Il n'y a qu'une infime partie, le quart de ce projet, qui est finalement occupé sur la parcelle même de la commune de Lancy.

Ensuite, il y a un certain nombre de contraintes techniques : hormis la répartition des droits à bâtir, on peut relever que le dépôt décalé d'une demande d'autorisation, et donc un chantier adapté aux deux projets distincts, compliquerait considérablement leurs réalisations et notamment la difficulté de réaliser le sous-sol et les parties techniques propres aux activités du parascolaire et de la crèche, puisqu'elles sont intimement entremêlées avec celles du reste de l'immeuble.

Il y a des effets d'économies de coûts, puisqu'il a été relevé que, par exemple, la place de crèche reviendrait à Fr. 65'000.--, y compris les aménagements spécifiques, ce qui en fait une crèche économique et c'est bien l'intérêt d'avoir une opération d'envergure qui accueillera cet équipement.

Par rapport aux marchés publics, la conclusion d'un contrat d'Entreprise totale de gré à gré à Clivaz développement SA pour l'ensemble des prestations d'études et de construction est envisageable dans le cas d'espèce sous l'angle du règlement sur les marchés publics.

Le PLQ impose que le Ville de Lancy exerce ses droits à bâtir en achetant des parts PPE dans un ensemble d'immeubles répartis sur plusieurs parcelles du périmètre du PLQ dont la Ville de Lancy n'est pas propriétaire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

Les travaux envisagés pour la Ville de Lancy portent sur les trois barres d'immeubles du PLQ correspondant à environ 12% du total des droits à bâtir du PLQ. La Ville de Lancy est donc largement minoritaire dans ce périmètre.

Le montant total estimé des travaux du marché à adjuger à charge de la Ville de Lancy pour les parties des bâtiments A-A'-B' est de Fr. 4'599'000.— représentant 18,5% du montant total du coût de construction des trois allées.

En l'espèce, la valeur totale estimée du marché de construction est de Fr. 6'223'698.— HT avec les aménagements intérieurs et le marché n'est donc pas soumis aux traités internationaux, mais par contre il l'est au niveau du cadre national pour les marchés publics.

L'article 15, al. 3, let.c) du Règlement sur les marchés publics prévoit que l'autorité adjudicatrice peut recourir à la procédure de gré à gré, lorsque la valeur du marché dépasse le seuil prévu précitée, notamment lorsqu'un prestataire entre en considération en raison des particularités techniques du marché.

En effet, s'il n'est pas impossible d'envisager que différents architectes ou entreprises de gros œuvre notamment soient mandatés pour chacune des parties d'ouvrage d'un même immeuble, le simple bon sens et l'expérience établissent que ceci n'est pas possible ni rationnel. D'abord au motif que l'unité architecturale d'une barre d'immeuble peut difficilement être assurée par plusieurs architectes intervenant chacun pour leur étage et ce du seul fait que leur génie artistique propre produirait des résultats sans nul doute bien différents.

Il est raisonnable de considérer que lorsque les économies sont très importantes et liées exclusivement à l'intervention d'un mandataire unique, comme en l'espèce, cela démontre de facto le caractère significatif des particularités techniques du marché considéré.

En conclusion, compte tenu des analyses techniques et réglementaires ci-dessus, le Conseil administratif estime que l'exception de gré à gré de l'article 15, al. 3, let. c) du Règlement sur les marchés publics pourrait être appliquée au cas d'espèce, concrètement que le marché pour les prestations complètes d'études et de construction pourrait être attribué de gré à gré à Clivaz développement SA conformément au droit.

M. MAUGUÉ : je remercie M. LORENZINI pour ses explications concernant les exceptions applicables en matière de marchés publics.

Bien évidemment le groupe socialiste va se prononcer favorablement sur ces deux objets, une crèche et le parascolaire, on ne peut pas refuser.

Cela dit, j'aimerais quand même dire quelques mots sur le recours, qui nous paraît très fréquent, aux entreprises totales. Cela représente certains intérêts, on a bien compris que dans le cas particulier, c'est le promoteur principal qui a décidé de recourir à une entreprise totale. Mais la commune pratique aussi ce procédé et ce procédé paraît quand même quelque peu problématique au regard de l'exclusion que cela comporte des petites et moyennes entreprises locales d'une part, de la possibilité de mieux maîtriser la construction, si l'on devait ne pas recourir à ces entreprises totales mais à un architecte et à différents corps de métiers, et aussi en matière de contrôle de la sous-traitance.

On tenait à manifester à cette occasion notre préoccupation dans ce contexte et inviter la Ville de Lancy à entamer une réflexion dans ce contexte pour privilégier plus systématiquement les PME locales.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

M. LORENZINI : j'entends vos remarques qui ont également été reportées au sein de la Commission des travaux. Dans le cas présent, comme vous l'avez dit, c'est le promoteur, M. Clivaz, qui est architecte, mais qui est également entrepreneur total dans cette opération. Il a d'ores et déjà fait appel à une entreprise générale lancéenne, Induni, qui va réaliser ces travaux. Evidemment, ils vont faire le gros œuvre eux-mêmes et ils auront des sous-traitants pour les autres corps d'état, on ne peut évidemment pas préjuger quels seront ces sous-traitants.

Vous rassurer par contre sur un point qui est important, c'est qu'en matière de contrôle des conditions salariales, nous appliquons les mêmes règles vis-à-vis de l'entreprise totale ou générale qui doit faire en sorte que ses sous-traitants respectent ces mêmes règles, celles de notre cahier des charges qui, notamment, comme on a eu l'occasion déjà ici d'en discuter, introduit des notions assez claires par rapport au paiement des charges, également au fait de ne pas avoir un taux trop élevé de travailleurs temporaires, donc des éléments qui font partie de notre cahier des charges et qui s'appliquent à l'entreprise générale et qu'elle doit appliquer vis-à-vis des sous-traitants.

M. MATHIEU : personne ne souhaitant plus la parole, nous passons au vote.

L'arrêté 168A-18.12 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

L'arrêté 168B-18.12 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

D. RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**10) COMMISSION SOCIALE – Séance du 13 décembre 2018 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT****a) Présentation de l'association « Lancy Accueil »**

Mme RUERAT présente le sujet : la commune et l'Hospice général avaient prévu d'accueillir des migrants au chemin du Bac. Au début, le service des affaires sociales avait pris le projet en main pour organiser l'accueil de migrants afin de fédérer les personnes intéressées par cette thématique. Une séance d'information s'est déroulée à la salle communale du Petit-Lancy avec une population qui s'est montrée très participative.

Progressivement, une association a été fondée : Lancy Accueil.

Tout d'abord, il faut relever que cette association a fait un excellent travail pour l'intégration de ces migrants.

Cette association a été créée le 16 mai 2018 à la demande des habitants de Lancy et des représentants de la commune.

Actuellement, l'association regroupe une soixantaine de bénévoles et est composée d'un comité de 8 à 9 personnes et elle collabore avec l'assistant social en charge du foyer. L'association a été sollicitée en termes de vêtements et pour des besoins matériels. En outre, elle a également créé des moments de rencontre et des cours de français.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

Une grande partie des migrants sont des Syriens mais d'autres sont d'origines très diverses, telles que la Géorgie, l'Afghanistan, la Mongolie, ou encore l'Erythrée et proviennent des camps de réfugiés. La majorité a un permis B. Les jeunes sont très représentés avec 29 enfants âgés de 0 à 17 ans. Aujourd'hui 64 résidents dont 13 familles sont répartis dans 12 appartements et 6 studios.

Tout doit être fait pas à pas, car l'accueil des migrants est un cheminement long et complexe, mais qui exige aussi pour les membres de l'association d'être réactifs. De plus, la communication est parfois difficile et un traducteur coûte cher, mais certains membres de l'association parlent arabe.

Pour l'année prochaine, des jeunes rencontrés directement au foyer prévoient d'organiser une journée avec des activités sportives et culinaires. D'autres projets sont prévus avec la ludothèque ainsi que des cours de judo pour les jeunes du foyer.

En effet, le sport permet de rassembler la population et l'association a prévu d'organiser du football en salle pour les migrants, mais aussi pour les jeunes de la commune. En outre, un projet soutenu par le Bureau d'intégration des étrangers (BIE) est prévu pour 2019.

Actuellement, l'Hospice général prend en charge les coûts et le loyer des logements. L'association a eu la chance d'obtenir une subvention de Fr. 1'000.-- par la commune, ce qui a beaucoup aidé à démarrer le processus. L'Hospice va également apporter son soutien et d'autres sources de financement seront prévues. Le comité a décidé de travailler sur des appels de fonds liés à des projets.

M. MATHIEU : si l'on devait appliquer complètement notre règlement, vous auriez pour ainsi dire utilisé le temps de tous vos points. Je veux bien vous laisser encore un peu de temps parce qu'on a un court Conseil municipal, mais méditez bien : ce n'est pas parce qu'il n'y a personne sur l'autoroute, qu'on peut rouler à 150 !

b) Présentation de Contact Aînés Lancy (CAL)

=====

Mme RUERAT présente le sujet : pour rappel, plus de 5'200 personnes sont âgées de plus de 65 ans qui vivent sur la commune. Depuis avril 2017 jusqu'à ce jour, 1'288 courriers ont été envoyés. Aujourd'hui, 126 personnes ont accepté d'avoir un entretien.

Pour ces entrevues, diverses thématiques sont discutées telles que les relations sociales, le pouvoir d'agir au quotidien, l'image de soi et aussi le regard que les aînés portent sur leur avenir. Les entretiens sont menés par un psychologue, qui a été engagé par l'association VIVA. Le but est d'identifier les difficultés importantes par quartier, car ce ne sont pas les mêmes partout afin de répondre au mieux aux besoins des aînés.

Au cours de l'année 2018, deux journées portes ouvertes se sont déroulées pour les aînés avec des petits ateliers. A l'Espace Palettes, plus de 100 personnes étaient présentes. Au Petit-Lancy, 130 aînés ont participé aux ateliers. Ces journées ont été un franc succès et seront renouvelées tous les 2 ans. Ces deux grandes actions concrètes et importantes de l'année 2018 ont éclairci les besoins des aînés.

La perspective est de poursuivre les entretiens à l'ensemble des quartiers ; actuellement, ils se déroulent aux Semailles et l'année prochaine, ils se poursuivront au Bachet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

M. MATHIEU : merci. 1 minute trente et trente-quatre centièmes, voyez, vous y arrivez !

c) Présentation du plan financier du tea-room « Le Temps d'un arrêt »

=====

Mme RUERAT présente le sujet : lors de la commission, M. Kunzi a rappelé que le tea-room a un rôle social et pédagogique. En effet, en 2018, il a accueilli 23 stagiaires issus de la structure Contact emploi jeunes.

Après une année, un bilan financier a été rédigé, mais il faudra vraiment attendre deux ans pour se rendre compte de la situation et garantir un fonctionnement optimal.

Une partie des coûts, notamment l'engagement d'un maître socio-professionnel, est couverte par le travail fourni et selon le graphique, le coût des salaires est compensé par les revenus. Les revenus ne couvrent pas l'entier des prestations, mais la partie salariale est amortie.

Depuis la rentrée scolaire, la fréquentation est en constante évolution, ce n'est pas encore à la hauteur de ce qui est souhaité, mais une évolution est bien visible.

Le plat du jour de midi et la petite restauration fonctionnent très bien. Le tea-room fait également office de traiteur, notamment pour les manifestations au sein de l'Espace Palettes. Tout est préparé par le maître socio-professionnel et par des jeunes de la structure Contact emploi jeunes, qui s'occupent également du service.

Différentes collaborations sont étendues avec l'association VIVA et avec l'immeuble avec encadrement pour les personnes âgées des Palettes. Ainsi, des aînés, dans le cadre de différentes activités, mangent au tea-room et de nombreux enseignants aussi ont pris l'habitude de se rendre à l'Espace Palettes.

Un commissaire a évoqué la possibilité d'aller plus en avant, d'engager un employé à 50%, avec l'idée d'augmenter le chiffre d'affaires.

Pour conclure, ce tea-room est un lieu de stage permanent pour les jeunes, qui génère un chiffre d'affaires d'environ des Fr. 100'000.-- avec une situation actuelle tout à fait satisfaisante avec un bon bilan.

d) Information sur le projet de crèche Bac-Maisonnettes

=====

Mme RUERAT présente le sujet : à côté du parc Louis-Bertrand, une zone villa va se densifier avec la construction de trois immeubles qui sont en triangle et la commune a un projet de crèche sur place.

La commune a eu des contacts avec l'entreprise Procter & Gamble qui est prête à soutenir financièrement afin d'avoir des places de crèche pour ses collaborateurs. Le Conseil administratif se dit que c'est un accord intéressant.

Pour le début de l'année, une demande d'autorisation de construire va être déposée pour ces trois immeubles avec le projet de la crèche sur deux étages avec une capacité de 60 places.

En outre, il faudra compter encore deux ans de travaux, donc trois ans de délai en tout pour avoir 60 places de crèches supplémentaires

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019**11) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 14 janvier 2019 –
Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**

Divers

=====

Mme RUERAT présente le sujet : suite au vote du Conseil municipal et aux divers rebondissements concernant le budget communal, le Conseil administratif a décidé de revenir auprès du Conseil municipal en février avec un projet d'entrée en matière pour le vote d'un crédit complémentaire budgétaire.

L'objectif est de réintégrer la question des postes qui avaient été supprimés, d'informer dans le cadre de ces délibérations que le Conseil administratif renonce à rechercher des économies de Fr. 400'000.-- sur la Nature 31.

Ainsi, il s'agit de retrouver la version initiale du budget. L'idée est de retrouver le résultat présenté dans la 1^{ère} version du budget, d'en discuter à la prochaine Commission des finances et de valider formellement ce complément de budget au Conseil municipal au mois de mars. Ainsi, le budget communal est attendu avec 2,7 millions d'excédent.

E. POINTS FINAUX**12) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

Mme DEGLI AGOSTI : j'ai juste une remarque concernant les commissions, avec l'arrivée de Mathilde CAPTYN, on réorganise nos commissions ; elle prendra la Culture, les Sports et l'Aménagement, tandis que moi j'irai à la Culture, au Social et aux Travaux et constructions.

J'ai une autre question : j'ai vu que le marché à la place du 1^{er}-Août était de plus en plus épars, j'aimerais savoir si quelque chose est prévu pour dynamiser un peu cette place.

Mme GACHET CREFFIELD : j'ai une question concernant la motion déposée par Les Verts, les Socialistes et le PDC en novembre 2016 relative aux facilités pour l'engagement associatif à Lancy. Cette motion a été acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du mois de novembre par 29 oui et 1 abstention. Il y avait quatre invites qui demandaient d'instaurer sur le site de la commune une feuille d'accueil pour les nouvelles associations, éventuellement proposer ou orienter de courtes formations pour les associations ou pour les membres des comités, d'améliorer le portail Internet et de charger la nouvelle responsable du bénévolat d'un rôle proactif vis-à-vis des associations. Je voulais savoir où cela en était et faire un bilan par rapport à cette motion.

M. BRUNIER : une question au Conseil administratif concernant le paiement par horodateur des places de stationnement dans la commune, pourrait-on moderniser les installations pour pouvoir payer par pay by phone ou carte de crédit ?

M. RENEVEY : pour Mme DEGLI AGOSTI concernant le marché du 1^{er}-Août, c'est un constat partagé, malheureusement, il est extrêmement difficile d'attirer les différents marchands,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

c'est le service de la police municipale qui fait ce travail régulièrement en essayant de solliciter les différents marchands, mais force est de constater qu'il y a un essoufflement aussi où en général les marchands préfèrent aller à un ou deux marchés en fonction des jours de la semaine au détriment des autres, mais c'est quelque chose dont on est conscient et qu'on essaye d'améliorer mais pour l'instant sans un énorme succès.

Concernant la question de Mme GACHET CREFFIELD, je dois avouer très honnêtement qu'on ne l'a pas prise comme une priorité, mais on n'a pas oublié néanmoins et cela va arriver, je ne peux pas encore donner un délai très précis, mais cela devrait arriver.

Concernant les horodateurs, c'est amusant d'en parler parce que j'ai rencontré ce matin la Fondation des parkings et on a parlé de ce projet. Ils nous ont présenté des solutions qui sont en Ville de Genève et qui sont aujourd'hui performantes où effectivement on peut payer soit avec la monnaie, soit avec les cartes bancaires, soit avec son téléphone portable. Effectivement, ce sont des solutions innovantes et intéressantes dont j'aimerais d'abord parler avec mes collègues et ensuite le présenter en commission pour un éventuel changement de ce système sur la commune, assez rapidement puisqu'on parle de 2019-2020.

M. BONFANTI : par rapport à la motion sur l'engagement associatif, je vais regarder avec le pôle Communication, c'est vrai que je suis comme vous un peu perturbé dans la mesure où j'ai aussi été sur le site Internet et je m'attendais qu'il y ait un peu plus d'information. Je m'engage à ce que l'on puisse présenter les associations comme on doit le faire dans la mesure où on a un tissu associatif extrêmement développé et on se doit de pouvoir le présenter tant pour les associations que pour les habitants de la commune.

M. MATHIEU : notre ordre du jour étant échu, je vais clore cette séance du Conseil municipal.

La séance est levée à 20h57.

Le Secrétaire :

Christian FLURY

Le Président :

Alain MATHIEU

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 janvier 2019

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.